

COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : QUEL ENCADREMENT JURIDIQUE? (INTRA)

Objectifs de la formation

Cette formation a pour but de connaître l'environnement réglementaire des compléments alimentaires tout au long du développement du produit : de la formulation à la mise sur le marché français et européen.

Objectifs pédagogiques

- Définir le statut réglementaire des compléments alimentaires
- Identifier le statut des ingrédients, des additifs et plus particulièrement des plantes
- Savoir communiquer, alléguer en respectant la réglementation
- Savoir enregistrer des compléments alimentaires en Europe

Public

- Services marketing, réglementation, développement, qualité

Pré-requis

- Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet

Durée de la formation

7.00 heures (1.00 jours)

Lieu de la formation

Dans vos locaux

Tarif

Sur devis

MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com

Méthode et moyens pédagogiques

- La pédagogie active se base sur une alternance d'échanges théoriques et pratiques (par exemple : plusieurs listes d'ingrédients pour un même produit et trouver la formulation correcte et expliquer pourquoi)
- Power-point

Intervenant(e)(s)

Formation dispensée par notre formatrice Madame Lenaig Besnard.

Spécialisée en réglementation des compléments alimentaires, Madame Besnard accompagne les distributeurs, façonniers tout au long du développement de compléments alimentaires pour : vérifier les formulations et la conformité réglementaire, déterminer la meilleure stratégie pour obtenir l'enregistrement, valider les statuts réglementaires et de l'alimentarité des ingrédients selon les réglementations européennes et nationales, valider les étiquetages (mentions obligatoires, allégations), évaluer les prises de risques en termes de composition et de communication, constituer les dossiers de notification et/ou d'enregistrement des produits auprès des états membres de l'ouest de l'UE et former vos équipes à la réglementation.

Programme détaillé de la formation

- Statut des compléments alimentaires
 - Définition des compléments alimentaires en Europe
 - Comparaison avec les produits à statuts proches : médicaments, dispositifs médicaux, produits cosmétiques
- Décryptage de la composition des compléments alimentaires
 - Paquet agents améliorants : additifs, arômes, enzymes
 - Vitamines et minéraux : quelles règles respecter ? Forme d'apport, doses
 - Substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique i. Exemples : oméga 3, coenzyme Q10
 - Plantes : exemples de 2 pays i. L'arrêté français plante et ses annexes : plantes autorisées en France, conditions d'utilisation, dossier à tenir à disposition des autorités de contrôle ii. L'arrêté royal belge : plantes autorisées et conditions d'utilisation
- Etiquetage des compléments alimentaires
 - Le règlement INCO i. Champs d'application ii. Mentions obligatoires d'étiquetage
 - Les mentions complémentaires spécifiques aux compléments alimentaires
- Le règlement allégations nutritionnelles et de santé

MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com

- Champs d'application
- Les allégations nutritionnelles (sources de protéines, sans sel) : quelles sont les conditions d'utilisation ?
- Les allégations de santé : où en est le processus d'évaluation ? i. Allégations autorisées pour les substances nutritionnelles et physiologiques ii. Cas des allégations pour les plantes
- Notification / enregistrement
 - Comment s'applique cette particularité des compléments alimentaires en Europe ?
 - Les types de procédures : notification ou enregistrement ?
 - La reconnaissance mutuelle : comment faire reconnaître un produit d'un Etat Membre à un autre ?
- Notions de qualité
 - Les textes applicables en alimentaire
 - Les guides

Modalités d'évaluation

- Evaluation du niveau des connaissances en amont de la formation et questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation.

Accessibilité et délais d'accès

Les salles de formation seront accessibles aux personnes à mobilité réduite

Les supports de formation seront disponibles

En cas de besoin, notre référente handicap, Madame Adeline Le Kernec, a.lekernec@mutualaudit.com, est à votre disposition.

Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date de formation

Qualité et indicateurs de résultats

Au 09/05/2025:

Note globale de la formation obtenue depuis janvier 2023 : 9.1/10

Pourcentage des stagiaires qui recommandent cette formation depuis janvier 2023 : 100%

Pourcentage des stagiaires qui pensent pouvoir appliquer à leur poste ce qu'ils ont appris depuis janvier 2023 : beaucoup : 100%

MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com